



## Master Droit social

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit social. 2014, Université Lille 2 - Droit et santé.  
hceres-02040242

**HAL Id: hceres-02040242**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040242>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit social

de l'Université Lille 2 – Droit et santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université Lille 2 – Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit social

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007607

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit social* de l'Université Lille 2 a pour objectif de former des étudiants aux professions touchant au droit social. Elle permet aux diplômés d'intégrer les entreprises privées, dans leur secteur de droit social, les structures professionnelles, les administrations et établissements publics intervenant dans le champ des relations de travail. Elle comprend trois spécialités. Deux correspondent à des parcours professionnels : *Droit du travail* et *Droit de la santé en milieu du travail*. La dernière a une finalité de recherche : *Droit social*. Il est projeté qu'elle soit abandonnée au profit d'une spécialité *Droit de la protection sociale*. Cependant, la spécialité *Droit social* aurait dû faire l'objet d'un dossier qui aurait dû être transmis à l'AERES.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit social* est composée de parcours présentant un fort lien entre eux. Les trois spécialités gravitent autour du droit social dans l'ensemble de ses composantes. La présence de spécialités visant spécifiquement les voies professionnelles et recherche permet d'identifier clairement la finalité de chacune des spécialités. L'abandon de la spécialité *Droit social* surprend, car elle n'est jamais justifiée dans le dossier. Elle inquiète, car elle



aura pour effet de délaissier la recherche scientifique au profit de la seule composante professionnelle de la formation. L'idée du dossier indiquant que les étudiants envisageant la poursuite du master par la rédaction d'une thèse trouveront dans le master recherche de droit privé le terrain idoine à leurs projets professionnels laisse sceptique. En outre, si la création de la spécialité *Droit de la protection sociale* est heureuse, car potentiellement pourvoyeuse d'emplois pour les étudiants, elle ne conduit pas nécessairement à la suppression de la spécialité recherche en droit social, l'une et l'autre répondant à des objectifs distincts. Il aurait été envisageable de mener de front les quatre spécialités.

La mention *Droit social* bénéficie d'une situation de monopole dans la région pourtant fortement pourvue en universités. En effet, alors qu'elle aborde spécifiquement le droit social, les autres mentions privilégient davantage les ressources humaines. Ce monopole lui permet de bénéficier d'une attractivité importante. L'ensemble des étudiants des universités de ces régions qui envisagent une carrière professionnelle dans le droit social convergent inévitablement vers cette mention. L'attractivité en dehors de la région est un peu plus faible même si des dossiers d'étudiants souhaitant intégrer les masters 2 arrivent de nombreuses régions, y compris du sud de la France. Il est permis de penser qu'elles restent très minoritaires. Le nombre d'étudiants par promotion permet de réaliser une sélection des dossiers les plus sérieux et des projets professionnels les plus aboutis.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs appartenant à l'équipe de droit social du « Centre de recherches droits et perspectives du droit » (CRDP). Cet adossement à un laboratoire constitué dans le domaine précis de la formation assure des enseignements de qualité par des universitaires soucieux de pratiquer des recherches dans le secteur du droit de leurs enseignements. De nombreux professionnels du monde du travail interviennent également dans les formations montrant aux étudiants le côté pratique des enseignements théoriques par ailleurs dispensés.

S'agissant de la mention *Droit social* prise dans sa globalité, sa 1<sup>ère</sup> année n'est pas un tronc commun alors que les formations sont particulièrement proches. De nombreux enseignements sont néanmoins mutualisés. Les mutualisations s'étendent aussi à la formation AES. Il pourrait être utile d'envisager un bloc commun entre les différentes spécialités, tout au moins s'agissant de la première année, afin que l'ensemble des étudiants dispose d'une même compétence en droit social. En 2<sup>ème</sup> année, les mutualisations sont moins fréquentes, ce qui se justifie par le déploiement de la spécialisation.

Dans sa 2<sup>ème</sup> année, un stage est obligatoire pour les parcours professionnels. La durée du stage a été augmentée de deux à quatre mois à la suite des précédentes recommandations de l'AERES. A ce titre, le master fonctionne en alternance. L'adossement au milieu professionnel résulte de contacts nombreux noués avec les différents intervenants majeurs de la région Nord-Pas-de-Calais. Le dossier présente une longue liste (18 pages) des stages et contrats de professionnalisation effectués par les étudiants depuis l'année 2009/10.

La recherche est un élément important de la formation, spécialement mise en avant au cours de la 2<sup>ème</sup> année. Les étudiants doivent réaliser une veille jurisprudentielle. Ils prennent aussi une participation active aux conférences organisées par le laboratoire (CRDP/LEREDS). Dans le même sens, la mention a tissé un lien avec le département de droit social de l'Université de Gand en Belgique qui permet aux étudiants de chacune des universités de travailler ensemble dans l'optique d'une journée de restitution qui a lieu chaque année.

On peut néanmoins regretter l'absence de prise en considération des étudiants à containtes particulières.

- Points forts :
  - Les outils de professionnalisation des étudiants.
  - Le taux de réussite des étudiants.
  - L'attractivité de la formation.
  
- Points faibles :
  - Une insuffisante priorité donnée à l'enseignement d'une langue en seconde année de mention.
  - Une trop faible prise en compte des étudiants avec des contraintes particulières.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faut veiller à ce que des étudiants continuent à produire des thèses propres à la branche du droit social, donc que la finalité recherche en droit social ne soit pas, à l'avenir, abandonnée.

# Evaluation par spécialité

## Droit du travail

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit du travail* vise à former des juristes capables de rédiger des actes relevant du droit social, mener des négociations et conseiller les acteurs de la vie économiques et sociales pour prévenir les risques. Les connaissances dispensées touchent aux règles régissant la relation de travail. Les compétences acquises permettront à l'étudiant de travailler en entreprise et d'appréhender l'ensemble des problématiques relevant du droit du travail. La finalité de la spécialité est indifférenciée : l'étudiant choisit la voie recherche ou la voie professionnelle. Les enseignements sont répartis entre des unités de tronc commun, obligatoires, optionnelles et professionnelles.

- Appréciation :

La spécialité jouit d'une attractivité importante. En témoigne les nombreuses candidatures reçues chaque année (plus de 500) qui proviennent de toute la France.

La formation comprend un nombre très important de matières. Le tronc commun contient l'ensemble des matières indispensables dans ce type de formation. L'unité optionnelle contient beaucoup de matières dont certaines paraissent également indispensables pour l'insertion professionnelle recherchée. Il peut être surprenant qu'elles ne soient qu'optionnelles. La recherche n'est pas beaucoup valorisée. En témoigne le faible nombre d'étudiants ayant poursuivi en doctorat. Parmi les quatre dernières promotions, seuls deux étudiants ont débuté une thèse de doctorat. Si la recherche n'est pas plus valorisée au regard des étudiants, il est à redouter que ce nombre ne soit pas amélioré dans l'avenir. Par ailleurs, on peut déplorer la faible prise en compte de l'acquisition de compétences transversales.

L'équipe pédagogique se compose d'une quinzaine d'intervenants. Environ la moitié d'entre eux sont des professionnels du droit du travail (avocats en grande majorité). Un conseil de perfectionnement assure le suivi des étudiants et l'évolution de la maquette en fonction des besoins du marché de l'emploi. La spécialité a ainsi le souci de remettre en cause son fonctionnement et sa composition. On peut néanmoins regretter l'insuffisance des données concernant l'insertion professionnelle.

- Points forts :

- L'excellente attractivité nationale de la spécialité.
- Le contenu de l'offre de formation qui englobe tous les aspects professionnels du droit du travail en entreprise.

- Points faibles :

- La faible prise en compte de l'importance des compétences transversales (langues et autres).
- Données insuffisantes sur l'insertion professionnelle.
- Certaines matières indispensables dans un tel parcours ne sont qu'optionnelles.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait rendre obligatoire le droit social de l'Union européenne, le droit de la protection sociale et le droit pénal du travail.



## Droit de la santé en milieu du travail

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la santé en milieu du travail* porte sur un aspect spécifique du droit social : les rapports au sein de l'entreprise entre le droit du travail et le droit de la santé. L'objectif de la spécialité est que l'étudiant maîtrise l'ensemble des règles qui gouvernent la relation de travail et plus particulièrement les questions de santé au travail. L'insertion professionnelle peut avoir lieu au sein d'associations de défense des victimes ou des services de santé au travail. La spécialité a une finalité indifférenciée : voie recherche ou voie professionnelle.

- Appréciation :

La spécialité jouit d'une attractivité régionale et nationale : chaque année plus de 200 demandes d'inscription sont reçues d'universités de toute la France. Puisqu'elle est connue des étudiants, il y a fort à penser qu'elle développe une communication de qualité. Cela démontre un dynamisme de l'équipe pédagogique. Cette équipe est composée de 17 intervenants : 11 enseignants-chercheurs et de six professionnels extérieurs. Ces derniers représentent de nombreuses professions liées au droit de la santé au travail ; notamment inspecteur, médecin du travail, ingénieur conseil. L'impact pratique de la formation et les débouchés professionnels sont ainsi bien valorisés aux yeux des étudiants.

La formation se veut progressive avec un semestre 3 plus généraliste et un semestre 4 plus spécifique aux problématiques du droit de la santé en milieu de travail.

Un stage de quatre mois est obligatoire. La spécialité se déroule en alternance. Les étudiants peuvent aussi opter pour un contrat de professionnalisation. Doivent être liés à cette donnée, les chiffres relatifs à l'insertion professionnelle. Ils témoignent d'un très fort taux d'insertion professionnelle : sur les deux années lisibles, deux diplômés seulement ne se sont pas insérés dans la vie professionnelle. Il est toutefois regrettable que le tableau fourni ne mentionne pas les années universitaires dont sont issus les résultats et que de nombreuses données ne soient pas disponibles.

L'acquisition de compétences transversales est peu mise en valeur. Le dossier ne fait état que d'un enseignement d'anglais juridique d'un volume de 15 heures. Ce nombre d'heures est très limité. L'ouverture internationale de la spécialité est valorisée à partir d'échanges organisés avec l'Université de Gand.

- Points forts :

- Les intervenants de l'équipe pédagogique.
- La bonne attractivité de la formation.
- La spécialisation accordée aux diplômés de la formation.

- Point faible :

- Le manque de visibilité sur le devenir des diplômés en raison de la rédaction du dossier insuffisamment rigoureuse.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait appuyer dès le semestre 3 la spécificité des questions posées par le droit de la santé dans le milieu de travail. Il faudrait aussi s'intéresser davantage aux compétences transversales et mieux connaître le devenir des étudiants diplômés.



# Observations de l'établissement





**Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES**

**MASTER**

**Mention Droit Social**

**Sur l'ensemble de la mention**

Par rapport aux inquiétudes sur l'abandon d'une spécialité recherche en droit social :

L'abandon de la spécialité « Droit social » (spécialité à finalité recherche) ne signifie pas un abandon de la recherche en droit social. En premier lieu, il n'y a plus dans l'ensemble des maquettes de l'Université de distinction entre les spécialités « recherche » et les spécialités à vocation professionnelle. En second lieu, dans chaque spécialité du Master 2 droit social, 20 heures sont consacrées à la recherche. Par ailleurs, le nouveau master droit privé va comprendre un parcours plus théorique, destiné aux chercheurs, avec 80 heures de droit social. Une communication sera faite aux étudiants de droit social de M 1 sur ce nouveau choix.

S'agissant de l'absence d'enseignement pour les langues, les nouvelles maquettes vont désormais comprendre 20 heures de langues en master 2.

**Spécialité droit du travail**

Sur la faible prise en compte des compétences transversales, les nouveaux parcours de master 2 vont désormais comprendre 20 heures de langues étrangères. Par ailleurs, on va aussi trouver un module de 20 heures pour la recherche.

Sur l'insertion professionnelle, les contacts individuels montrent une très bonne insertion professionnelle. Les enquêtes aussi mais il est parfois difficile d'obtenir une réponse de l'ensemble des étudiants de la promotion.

**Spécialité droit de la santé en milieu du travail**

Le manque de visibilité du devenir des diplômés : un logiciel spécifique est maintenant opérationnel pour avoir des informations systématiques à ce sujet et une vigilance particulière sur ce point permettra d'avoir des éléments mieux organisés à l'avenir.

« Appuyer dès le semestre 3 la spécificité des questions posées par le droit de la santé en milieu de travail » : cette option a été retenue dans la nouvelle maquette pour le prochain quinquennal.

A Lille, le 26 mars 2014

**Le Président  
de l'Université Lille 2 Droit et Santé**

  
**Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE**